

## CONCOURS « Multipliez vos chances »

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Le concours Multipliez vos chances (le « **concours** ») est commandité par Corporation Parkland (l'« **organisateur du concours** ») et se déroule dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard du 16 juillet 2025 à minuit (HE) au 16 septembre 2025 à 23 h 59 (HE) inclusivement (la « **période du concours** »). Le concours est régi par le présent règlement (le « **règlement du concours** »).

### ADMISSIBILITÉ

2. Le concours s'adresse à toute personne résidant en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou à l'Île-du-Prince-Édouard et (i) qui est un résident canadien, (ii) qui a atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence au moment de l'inscription au concours et (iii) qui est membre du programme Récompenses Journée, a terminé son inscription et utilise l'appli Récompenses Journée, à l'exception des employés, des représentants et des mandataires de l'organisateur du concours, de toute entreprise, société, filiale ou autre entité juridique liée à l'organisateur du concours ou sur laquelle l'organisateur du concours exerce un contrôle, des points de vente participants, des fournisseurs de matériel, des agences publicitaires et promotionnelles ou d'autres entités qui fournissent des services dans le cadre du concours, de même que tous les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint en droit ou de fait ainsi que toute personne vivant sous le même toit que ces employés, ces mandataires et ces représentants (les « **participants** »). En participant au concours, les participants acceptent d'être liés par le règlement du concours.

### INSCRIPTION AU CONCOURS

3. Les participations des participants doivent être reçues durant la période du concours.
4. Les participants doivent s'inscrire au concours durant la période du concours (la « **participation initiale au concours** ») de la façon suivante :
  - a. Les participants qui souhaitent s'inscrire au concours doivent activer la vignette du concours, qui se trouve dans la section Offres de l'appli Récompenses Journée. Aucun achat n'est requis et le participant ne peut activer qu'une seule (1) participation dans l'appli Récompenses Journée. Le participant doit activer la participation initiale au concours avant d'accumuler des participations supplémentaires et des participations en prime, tel qu'il est décrit plus en détail ci-après. Si un participant active plusieurs participations initiales au concours au moyen de différents comptes Récompenses Journée, ces participations initiales au concours seront rejetées. L'organisateur du concours se réserve le droit de rejeter toute participation initiale au concours qui serait incomplète, illisible ou frauduleuse.
5. Après avoir obtenu une participation initiale au concours, les participants pourront accumuler des participations supplémentaires (les « **participations supplémentaires** ») de la façon suivante :
  - a. Les participants peuvent obtenir des participations supplémentaires au concours en effectuant un achat admissible dans un des points de vente participants de l'organisateur du concours, au sens donné à ce terme à l'article 40 du présent Règlement du concours (les « **points de vente participants** »). Un « achat admissible » correspond à ce qui suit : 1) un achat d'au moins dix dollars (10,00 \$) en une seule transaction dans un point de vente participant, à l'exclusion des recharges de VE ainsi que des achats d'essence, d'alcool ou de produits du tabac; ou 2) un achat d'au moins trente (30) litres d'essence en une seule transaction dans un point de vente participant. Afin d'accumuler des participations supplémentaires, les participants doivent présenter leur « carte numérique » de membre dans l'appli Récompenses Journée, entrer le numéro de téléphone lié à leur profil de membre Récompenses Journée ou présenter leur numéro Aéroplan à 9 chiffres, à condition que celui-ci soit lié à leur compte Récompenses Journée dans l'appli au moment de faire l'achat admissible durant la période du concours.

Aucun achat admissible effectué durant la période du concours ne sera accepté si le participant n'a pas préalablement activé la participation initiale au concours. Chaque participant est limité à une (1) participation par achat admissible, même s'il dépense plus de dix dollars (10,00 \$) ou achète plus de trente (30) litres d'essence au cours d'une même transaction pendant la période du concours. Toutefois, il est possible de combiner des participations supplémentaires. Par exemple, un participant qui dépense plus de dix dollars (10,00 \$) en produits et achète au moins trente (30) litres d'essence dans un point de vente participant au cours d'une même transaction obtiendra deux (2) participations supplémentaires pour ces achats admissibles. Chaque participant peut gagner un maximum de deux (2) participations supplémentaires par transaction; toutefois, il n'y a pas de limite globale au nombre de participations supplémentaires qu'un participant peut accumuler. L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler toute participation supplémentaire associée à un achat admissible qui est retourné par la suite. L'organisateur du concours se réserve le droit de rejeter toute participation supplémentaire qui serait incomplète, illisible ou frauduleuse.

6. Les participants pourront accumuler des participations en prime (les « **participations en prime** ») dans le cadre d'un achat admissible fait durant la période du concours de la façon suivante :
- a. Si un participant effectue un achat admissible et paie avec une carte de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« **CIBC** ») liée à son compte Récompenses Journée, il obtiendra une (1) participation en prime, en plus de toute participation supplémentaire.
  - b. Si un participant effectue un achat admissible et a lié son compte Aéroplan à son compte Récompenses Journée dans l'appli, il obtiendra une (1) participation en prime, en plus de toute participation supplémentaire.
  - c. Si un participant effectue un achat admissible et a lié son compte Récompenses Les Aliments M&M à son compte Récompenses Journée dans l'appli, il obtiendra une (1) participation en prime, en plus de toute participation supplémentaire.
  - d. Si un achat admissible d'au moins dix dollars (10,00 \$) est effectué dans un point de vente participant le 23 août 2025 ou le 24 août 2025, le participant obtiendra cinq (5) participations en prime, en plus de toute participation supplémentaire.
  - e. Si un achat admissible d'au moins trente (30) litres est effectué dans un point de vente participant le 9 août 2025 ou le 10 août 2025, le participant obtiendra cinq (5) participations en prime, en plus de toute participation supplémentaire.
  - f. Si un achat admissible comprend l'un des produits Frito Lay, Coca-Cola, Nestlé ou Pepsi indiqués ci-dessous, le participant obtiendra une (1) participation en prime par produit acheté, en plus de toute participation supplémentaire.

| Eligible Product name                                                    | Eligible Bulloch UPCs                       |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Doritos Nacho Cheese                                                     | '000060410054406,0006041005440,006041005440 |
| Doritos Spicy Nacho                                                      | '000060410054505,0006041005450,006041005450 |
| Doritos Cool Ranch                                                       | '000060410054468,0006041005446,006041005446 |
| Doritos Zesty Cheese                                                     | '000060410054444,0006041005444,006041005444 |
| Doritos Bold BBQ                                                         | '000060410054383,0006041005438,006041005438 |
| Doritos Jalapeño & Cheddar                                               | '000060410054482,0006041005448,006041005448 |
| Doritos Sweet Chili Heat                                                 | '000060410054420,0006041005442,006041005442 |
| Doritos Flamin' Hot Nacho                                                | '000060410053928,0006041005392,006041005392 |
| Doritos Late Night Fully Loaded Nachos                                   | '000060410057179,0006041005717,006041005717 |
| Doritos Late Night Sizzlin Cheeseburger                                  | '000060410076620,0006041007662,006041007662 |
| Doritos Late Night Crmly Jalapeno Popper                                 | '000060410076651,0006041007665,006041007665 |
| Doritos Spicy Tropical Fusion                                            | '000060410078815,0006041007881,006041007881 |
| Doritos Sweet & Tangy BBQ tortilla chips                                 | '000060410067895,0006041006789,006041006789 |
| Doritos Collisions Intense Pickle Cool Ranch                             | '000060410075012,0006041007501,006041007501 |
| Doritos Spicy Garlic                                                     | '000060410076460,0006041007646,006041007646 |
| Doritos Dinamita Chili Lime Burn                                         | '000060410041543,0006041004154,006041004154 |
| Doritos* Tangy Golden Sriracha Flavoured Tortilla Chips                  | '000060410080924,0006041008092,006041008092 |
| Doritos All Dressed 210Gm                                                | '000060410070727,0006041007072,006041007072 |
| Doritos Guacamole Flavoured 210G                                         | '000060410072462,0006041007246,006041007246 |
| Doritos Magic Masala 210Gm                                               | '000060410079638,0006041007963,006041007963 |
| Doritos Nacho Cheese 255G                                                | '000060410027097,0006041002709,006041002709 |
| Doritos Jalapeno Cheddar 255G                                            | '000060410027240,0006041002724,006041002724 |
| Doritos Zesty Cheese 255G                                                | '000060410027226,0006041002722,006041002722 |
| Doritos Dinamita Macho Picaso XI 255G                                    | '000060410038512,0006041003851,006041003851 |
| Doritos Flamin' Hot Nacho                                                | '000060410074268,0006041007426,006041007426 |
| Doritos Nacho Cheese                                                     | '000060410074176,0006041007417,006041007417 |
| Doritos Zesty Cheese                                                     | '000060410074091,0006041007409,006041007409 |
| Doritos Cool Ranch                                                       | '000060410074152,0006041007415,006041007415 |
| Doritos Bold BBQ                                                         | '000060410074558,0006041007455,006041007455 |
| Doritos Sweet Chili Heat                                                 | '000060410074190,0006041007419,006041007419 |
| Doritos Jalapeno & Cheddar                                               | '000060410074114,0006041007411,006041007411 |
| Doritos Dinamita* Chili Lime Burn                                        | '000060410074237,0006041007423,006041007423 |
| Doritos* Sweet & Tangy BBQ Flavoured Tortilla Chips                      | '000060410073940,0006041007394,006041007394 |
| Doritos* Collisions* Intense Pickle Cool Ranch* Flavoured Tortilla Chips | '000060410074992,0006041007499,006041007499 |
| Doritos* Magic Masala* Flavoured Tortilla Chips                          | '000060410079652,0006041007965,006041007965 |
| Doritos* Tangy Golden Sriracha Flavoured Tortilla Chips                  | '000060410080948,0006041008094,006041008094 |
| Z_Doritos Sweet Chili Heat                                               | '000060410003176,0006041000317,006041000317 |
| Doritos Locos Tacos Ncho Chs & Crnchy Taco                               | '000060410019085,0006041001908,006041001908 |
| Doritos Late Night Filly Lded Nachos                                     | '000060410076675,0006041007667,006041007667 |
| Doritos Late Night Sizzlin Cheeseburger                                  | '000060410076699,0006041007669,006041007669 |
| Doritos Late Night Jalapeno Popper                                       | '000060410076712,0006041007671,006041007671 |
| Doritos Spicy Tropical Fusion                                            | '000060410078792,0006041007879,006041007879 |
| Gatorade Zero Glacier Freeze 12x591mL                                    | '000057271164108,0005727116410,005727116410 |
| Gatorade Cool Blue 12x591mL                                              | '000055577420270,0005557742027,005557742027 |
| Gatorade Orange 591ml 12x591mL                                           | '000055577420249,0005557742024,005557742024 |
| Gatorade Lemon-Lime 12x591ml                                             | '000055577420232,0005557742023,005557742023 |
| Gatorade Fruit Punch 12x591ml                                            | '000055577420263,0005557742026,005557742026 |
| Gatorade Zero Sport Drink Grape 12x591ml                                 | '000057271164269,0005727116426,005727116426 |
| Gatorade Zero Lemon Lime 12x591ml                                        | '000057271162586,0005727116258,005727116258 |
| Gatorade Zero Orange 12x591ml                                            | '000057271162562,0005727116256,005727116256 |
| Gatorade Zero Berry 12x591ml                                             | '000057271162609,0005727116260,005727116260 |
| GATORADE G2 GRAPE 591ML                                                  | '000055577420942,0005557742094,005557742094 |
| GATORADE G2 ORANGE 591ML                                                 | '000055577420928,0005557742092,005557742092 |
| GATORADE G2 BLU POM 591ML                                                | '000055577420959,0005557742095,005557742095 |
| GATORADE G2 FRUIT PCH 591ML                                              | '000055577420935,0005557742093,005557742093 |
| GATORADE 2 HALF SUGAR FRUIT PUCH 591ML                                   | '000055577423875,0005557742387,005557742387 |
| GATORADE ZERO GRAPE 591ML                                                | '000057271164320,0005727116432,005727116432 |
| Evian 500ml                                                              | '000061314000032,0006131400003,006131400003 |

|                                                 |                                             |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Coca-Cola Classic 500ml                         | '000067000004629,0006700000462,006700000462 |
| Coke Zero 500ml                                 | '000067000004636,0006700000463,006700000463 |
| Sprite 500ml                                    | '000067000004650,0006700000465,006700000465 |
| Canada Dry 500ml                                | '000062100000007,0006210000000,006210000000 |
| Diet Coke 500ml                                 | '000067000004643,0006700000464,006700000464 |
| Barqs 500ml                                     | '000067000111648,0006700011164,006700011164 |
| Fresca 500ml                                    | '000067000111655,0006700011165,006700011165 |
| Canada Dry Blackberry Zero                      | '000062100002094,0006210000209,006210000209 |
| A&W Root Beer 500ml                             | '000059531000287,0005953100028,005953100028 |
| FANTA ORANGE 500ml                              | '000067000011627,0006700001162,006700001162 |
| Canada Dry Zero 500ml                           | '000062100011263,0006210001126,006210001126 |
| Coca-Cola Cherry 500ml                          | '000067000005381,0006700000538,006700000538 |
| Cranberry Ginger Ale 500ml                      | '000062100000090,0006210000009,006210000009 |
| Blackberry Ginger Ale 500ml                     | '000062100000106,0006210000010,006210000010 |
| Coca-Cola Zero Cherry 500ml                     | '000067000008184,0006700000818,006700000818 |
| Diet Cranberry Gingerale                        | '000062100001240,0006210000124,006210000124 |
| Diet Canada Dry 500ml                           | '000062100001053,0006210000105,006210000105 |
| Coca Cola Orange Cream                          | '000067000013645,0006700001364,006700001364 |
| Coa Cola Zero Orange Cream                      | '000067000013706,0006700001370,006700001370 |
| Sprite Chill 500ml                              | '000067000012914,0006700001291,006700001291 |
| A&W Zero 500ml                                  | '000059531230233,0005953123023,005953123023 |
| Fanta Pineapple 500ml                           | '000067000013898,0006700001389,006700001389 |
| Fanta Strawberry 500ml                          | '000067000013775,0006700001377,006700001377 |
| Sprite + Tea                                    | '000067000013829,0006700001382,006700001382 |
| C PLUS ORANGE 500ML                             | '000062100000052,0006210000005,006210000005 |
| CANADA DRY GREEN TEA GINGER ALE 500ML           | '000062100000045,0006210000004,006210000004 |
| COKE VANILLA 500ML                              | '000067000005695,0006700000569,006700000569 |
| COCA COLA LIFE 500ML                            | '000067000005602,0006700000560,006700000560 |
| SPRITE CHERRY                                   | '000067000007149,0006700000714,006700000714 |
| SPRITE CRANBERRY                                | '000067000007132,0006700000713,006700000713 |
| COCA-COLA RASPBERRY 500ML                       | '000067000008863,0006700000886,006700000886 |
| CANADA DRY LEMONADE 500ML                       | '000062100000939,0006210000093,006210000093 |
| COCA-COLA ORANGE SORBET 500ml                   | '000067000008511,0006700000851,006700000851 |
| SPRITE PEACH 500ML                              | '000067000008870,0006700000887,006700000887 |
| SPRITE ZERO 500ML                               | '000067000008887,0006700000888,006700000888 |
| CANADA DRY ZERO CRANBERRY ALE 500ML             | '000062100002261,0006210000226,006210000226 |
| COKE ZERO VANILLA 500ML                         | '000067000001079,0006700000107,006700000107 |
| CANADA DRY DIET LEMONADE 500ML                  | '000062100001813,0006210000181,006210000181 |
| COCA COLA STEVIA 500ml                          | '000067000008924,0006700000892,006700000892 |
| BARQS CHERRY BITE                               | '000067000009600,0006700000960,006700000960 |
| CANADA DRY ZERO RASPBERRY LEMONADE ALE          | '000062100002223,0006210000222,006210000222 |
| FANTA HAUNTED APPLE LTO 500ML                   | '000067000013447,0006700001344,006700001344 |
| COKE ZERO CHERRY VANILLA                        | '000067000009815,0006700000981,006700000981 |
| COKE ZERO OREO 500ML                            | '000067000013348,0006700001334,006700001334 |
| COCA COLA SPICED ZERO                           | '000067000012730,0006700001273,006700001273 |
| CANADA DRY RASPBERRY LEMONADE ALE               | '000062100002209,0006210000220,006210000220 |
| FANTA ORANGE 500ML                              | '000067000004452,0006700000445,006700000445 |
| COCA COLA STARLIGHT 500ML                       | '000067000010934,0006700001093,006700001093 |
| COCA COLA STARLIGHT ZERO 500ML                  | '000067000010958,0006700001095,006700001095 |
| FANTA ZERO DRAGONFRUIT 500ML                    | '000067000010873,0006700001087,006700001087 |
| COKE DREAM WORLD 500ML                          | '000067000011429,0006700001142,006700001142 |
| COKE ZERO DREAM WORLD 500ML                     | '000067000011467,0006700001146,006700001146 |
| COKE CREATIONS MOVE 500ML                       | '000067000011788,0006700001178,006700001178 |
| COKE CREATIONS ZERO SUGAR 500ML                 | '000067000011801,0006700001180,006700001180 |
| SPRITE LYMONADE STRAWBERRY 500ML                | '000067000011689,0006700001168,006700001168 |
| COKE CREATIONS ULTIMATE GAMING 500ML            | '000067000011986,0006700001198,006700001198 |
| COKE CREATIONS ULTIMATE GAMING ZERO SUGAR 500ML | '000067000011597,0006700001159,006700001159 |
| FANTA ZERO SUGAR BLACK BLOOD ORANGE 500ML       | '000067000011702,0006700001170,006700001170 |
| COKE CREATIONS Y3000 500ML                      | '000067000012082,0006700001208,006700001208 |
| COKE CREATIONS Y3000 ZERO SUGAR 500ML           | '000076058,0007605,007605                   |
| COCA COLA SPICED                                | '000067000012785,0006700001278,006700001278 |

|                                        |                                             |
|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| KIT KAT GREEN TEA 35G                  | '000059800501453,0005980050145,005980050145 |
| NESTLE KIT KAT CHUNKY WHITE            | '000059800849067,0005980084906,005980084906 |
| KIT KAT 4F HAZELNUT                    | '000059800747646,0005980074764,005980074764 |
| KIT KAT CARAMEL 41G                    | '000059800747622,0005980074762,005980074762 |
| KIT KAT WHITE 41G                      | '000059800849326,0005980084932,005980084932 |
| KIT KAT DARK 41G                       | '000059800747554,0005980074755,005980074755 |
| KIT KAT CHUNKY BISCOFF                 | '000059800753012,0005980075301,005980075301 |
| KIT KAT RUBY COCOA                     | '000059800509091,0005980050909,005980050909 |
| KIT KAT CHUNKY ROLO 42G                | '000059800750684,0005980075068,005980075068 |
| KIT KAT EXTREME CHOCO                  | '000059800751278,0005980075127,005980075127 |
| KIT KAT WHITE 41G                      | '000059800747981,0005980074798,005980074798 |
| KIT KAT DRUMSTICK 44G                  | '000059800751513,0005980075151,005980075151 |
| KIT KAT                                | '000059800000031,0005980000003,005980000003 |
| KIT KAT GOLD                           | '000059800511346,0005980051134,005980051134 |
| KIT KAT CHUNKY DRUMSTICK 48G           | '000059800745260,0005980074526,005980074526 |
| NESTLE KIT KAT CHUNKY WHI 48GM         | '000059800499316,0005980049931,005980049931 |
| KIT KAT CHUNKY POPCORN 48GM            | '000059800000710,0005980000071,005980000071 |
| KIT KAT CHUNKY                         | '000059800201711,0005980020171,005980020171 |
| KIT KAT CHUNKY CARAMEL                 | '000059800511308,0005980051130,005980051130 |
| KIT KAT CHUNKY PEANUT BUTTER           | '000059800753104,0005980075310,005980075310 |
| KIT KAT POPS 70G                       | '000059800746793,0005980074679,005980074679 |
| KIT KAT                                | '000059800516419,0005980051641,005980051641 |
| KIT KAT BAR 80ML                       | '000055000209120,0005500020912,005500020912 |
| KIT KAT GOLD 80ML                      | '000055000212342,0005500021234,005500021234 |
| KIT KAT CHUNKY KS 85G                  | '000059800749145,0005980074914,005980074914 |
| KIT KAT SALTED CARAMEL 99G             | '000059800752244,0005980075224,005980075224 |
| KIT KAT CLASSIC 99G                    | '000059800752206,0005980075220,005980075220 |
| KIT KAT HAZELNUT 99G                   | '000059800752220,0005980075222,005980075222 |
| NESTLE KIT KAT BARS MINIS MILK CHOC    | '000059800750615,0005980075061,005980075061 |
| KIT KAT MINIS                          | '000059800504515,0005980050451,005980050451 |
| KIT KAT CHOCOLATE COOKIE DOUGH 111G    | '000059800749381,0005980074938,005980074938 |
| KIT KAT GOOEY SALTED CARAMEL 112G      | '000059800748919,0005980074891,005980074891 |
| KIT KAT DBL CHOCO TABLET 112G          | '000059800748933,0005980074893,005980074893 |
| KIT KAT CLASSIC 120G                   | '000059800511254,0005980051125,005980051125 |
| KIT KAT CARAMEL CRISP 120G             | '000059800511247,0005980051124,005980051124 |
| KIT KAT COOKIE CRUMBLE 120G            | '000059800511261,0005980051126,005980051126 |
| KIT KAT HAZELNUT CRUNCH 120G           | '000059800511278,0005980051127,005980051127 |
| KIT KAT ALMONDS TABLET 120GM           | '000059800748315,0005980074831,005980074831 |
| NESTLE CELLO KIT KAT BITE 130GM        | '000059800491051,0005980049105,005980049105 |
| KIT KAT POPS MIX AERO                  | '000059800752398,0005980075239,005980075239 |
| KIT KAT POPS WITH SMARTIES 160G        | '000059800750172,0005980075017,005980075017 |
| KIT KAT POPS HAZELNUT 160G             | '000059800746878,0005980074687,005980074687 |
| KIT KAT CHUNKY MILK MINIS CELLOS 170GM | '000059800306058,0005980030605,005980030605 |
| KIT KAT POPS 170G                      | '000059800746816,0005980074681,005980074681 |
| KIT KAT CHUNKY C&C MINIS CELLOS 170GM  | '000059800115780,0005980011578,005980011578 |
| NESTLE KIT KAT TABLET DAR 170GM        | '000059800322232,0005980032223,005980032223 |
| KIT KAT MINI PEG                       | '000059800504522,0005980050452,005980050452 |
| NESTLE KIT KAT DARK                    | '000059800849302,0005980084930,005980084930 |

Les participations en prime peuvent être combinées. Par exemple, si un participant qui effectue un achat admissible paie avec une carte CIBC admissible liée à son compte Journie et a lié son compte Aéroplan à son compte Récompenses Journie dans l'appli, il obtiendra deux (2) participations en prime pour cet achat admissible, en plus de toute participation supplémentaire. L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler toute participation en prime associée à un achat admissible qui est retourné par la suite. L'organisateur du concours se réserve le droit de rejeter toute participation en prime qui serait incomplète, illisible ou frauduleuse.

## GRANDS PRIX

7. Les grands prix suivants (les « **grands prix** ») sont à gagner :

- un (1) des participants pourra remporter un (1) premier grand prix qui consiste en deux cent cinquante mille (250 000) points Aéroplan offerts par Aeroplan Inc.;
- un (1) des participants pourra remporter un (1) deuxième grand prix qui consiste en un (1) lot de cartes-cadeaux Récompenses Journie d'une valeur de quatre mille cinq cents dollars (4 500,00 \$), qui sera remis sous la forme de dix-huit (18) cartes-cadeaux Récompenses Journie d'une valeur de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) chacune;

- c. un (1) des participants pourra remporter un (1) troisième grand prix qui consiste en un (1) lot de cartes-cadeaux Les Aliments M&M d'une valeur de quatre mille cinq cents dollars (4 500,00 \$), qui sera remis sous la forme de dix-huit (18) cartes-cadeaux Les Aliments M&M d'une valeur de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) chacune;
- d. un (1) des participants pourra remporter un (1) quatrième grand prix qui consiste en une location de VR d'une (1) semaine offerte par CanaDream Inc. et un (1) rabais sur l'essence de quarante (40) cents par litre applicable à un maximum de deux mille cinq cents (2 500) litres d'essence, soit un rabais d'une valeur totale de mille dollars (1 000 \$), offert par la CIBC qui sera ajouté au compte Récompenses Journée du participant par l'organisateur du concours;
- e. un (1) des participants pourra remporter un (1) cinquième grand prix qui consiste en un (1) séjour de cinq (5) nuitées dans un hôtel Days Inn au Canada, qui sera remis sous la forme de points Wyndham Rewards dans le compte du programme Wyndham Rewards du participant.

**8. Les restrictions suivantes s'appliquent aux grands prix :**

- a. Les points Aéroplan remis ont une valeur maximale de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$). Les points Aéroplan n'ont aucune valeur monétaire, mais ils peuvent être échangés contre des billets d'avion et d'autres récompenses dans le cadre du programme Aéroplan. La valeur au détail des récompenses obtenues avec des points Aéroplan variera en fonction de différents facteurs, dont le type de récompenses. De plus amples renseignements à ce sujet sont affichés au [www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/legal/terms-and-conditions.html](http://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/legal/terms-and-conditions.html). Les points Aéroplan n'ont aucune valeur avant leur activation par Aéroplan Inc., qui remettra les points Aéroplan au gagnant sous forme de bon numérique. Le gagnant devra utiliser le bon numérique avant le 30 septembre 2026. En s'inscrivant au concours, le participant reconnaît et accepte que Aéroplan Inc. et Air Canada, société mère de Aéroplan Inc., ainsi que les membres de leur groupe respectif et leurs filiales respectives ne commanditent, n'appuient et n'administrent d'aucune façon le concours et qu'ils n'y sont associés d'aucune façon. L'organisateur du concours, Aéroplan Inc. et Air Canada, société mère de Aéroplan Inc., ne sont pas responsables en cas de perte ou de vol de points Aéroplan ou de dommages causés aux points Aéroplan. Les points Aéroplan ne peuvent pas être échangés contre de l'argent et aucun remboursement ne sera offert. Les points Aéroplan ne peuvent être échangés que conformément aux conditions générales du programme Aéroplan, qui peuvent être consultées au [www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/legal/terms-and-conditions.html](http://www.aircanada.com/ca/fr/aco/home/aeroplan/legal/terms-and-conditions.html).
- b. La location de VR CanaDream Inc. est offerte dans les points de location participants situés à Vancouver, Calgary, Whitehorse, Edmonton, Toronto, Montréal et Halifax. Consultez le localisateur CanaDream au <https://www.canadream.com/locations/>. Le grand prix est d'une valeur maximale de cinq mille dollars (5 000 \$). La location de VR n'a aucune valeur avant son activation par CanaDream Inc. La location de VR doit être activée par CanaDream Inc. L'organisateur du concours et CanaDream Inc. ne sont pas responsables en cas de perte ou de vol d'un VR loué ou de dommages causés à un VR loué. La location de VR ne peut pas être échangée contre de l'argent et aucun remboursement ne sera offert. Le gagnant doit réserver sa location de VR avant le 30 juin 2026. La location de VR dépend des disponibilités et elle est soumise à des modalités et à des conditions supplémentaires qui peuvent être consultées au [www.canadream.com/Website/media/Files/Rental-Terms-and-Conditions-French.pdf](http://www.canadream.com/Website/media/Files/Rental-Terms-and-Conditions-French.pdf).
- c. Les cartes-cadeaux Les Aliments M&M sont valables dans les magasins participants suivants : [www.mmfoodmarket.com/fr/store\\_locations](http://www.mmfoodmarket.com/fr/store_locations). Les cartes-cadeaux Les Aliments M&M n'ont aucune valeur avant leur activation par Les Aliments M&M. Les cartes-cadeaux Les Aliments M&M doivent être activées par les gagnants. L'organisateur du concours n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de cartes-cadeaux Les Aliments M&M ou de dommages causés à celles-ci. Les cartes-cadeaux Les Aliments M&M ne peuvent pas être échangées contre de l'argent et aucun remboursement ne sera offert. Les cartes-cadeaux Les Aliments M&M sont soumises à des modalités et à des conditions supplémentaires qui peuvent être consultées au [www.mmfoodmarket.com/fr/pages/nos-aliments-tous-les-produits-cartes-cadeaux](http://www.mmfoodmarket.com/fr/pages/nos-aliments-tous-les-produits-cartes-cadeaux).
- d. Les cartes-cadeaux Récompenses Journée sont valables dans les points de vente participants suivants : [journie.ca/fr-CA/destinations](http://journie.ca/fr-CA/destinations). Les cartes-cadeaux Récompenses Journée n'ont aucune valeur avant leur activation par l'organisateur du concours. Les cartes-cadeaux

Récompenses Journie doivent être activées par les gagnants. L'organisateur du concours n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de cartes-cadeaux Récompenses Journie ou de dommages causés à celles-ci. Les cartes-cadeaux Récompenses Journie ne peuvent pas être échangées contre de l'argent et aucun remboursement ne sera offert. Les cartes-cadeaux Récompenses Journie sont soumises à des modalités et à des conditions supplémentaires qui peuvent être consultées au [journie.ca/qc-fr/gift-card](http://journie.ca/qc-fr/gift-card).

- e. Le séjour offert par Days Inn est valable dans tout hôtel Days Inn au Canada : [www.wyndhamhotels.com/fr-ca/days-inn](http://www.wyndhamhotels.com/fr-ca/days-inn). Les points Wyndham Rewards sont échangeables dans le cadre du programme Wyndham Rewards contre un séjour de cinq (5) nuitées à l'hôtel dans n'importe quel hôtel Days Inn au Canada et contre d'autres récompenses. Les points Wyndham Rewards n'ont aucune valeur avant leur activation par le gagnant. Days Inn remettra les points Wyndham Rewards au gagnant sous forme de bon numérique. Le gagnant devra échanger le bon numérique et ajouter les points à son compte du programme Wyndham Rewards dans les trois mois suivant la réception du bon et effectuer le séjour avant le 30 septembre 2026. En s'inscrivant au concours, le participant reconnaît et accepte que Days Inn ne commande, n'appuie et n'administre d'aucune façon le concours et qu'elle n'y est associée d'aucune façon. L'organisateur du concours et Days Inn ne sont pas responsables en cas de perte ou de vol de points Wyndham Rewards ou de dommages causés à ceux-ci. Les points Wyndham Rewards ne peuvent pas être échangés contre de l'argent et aucun remboursement ne sera offert. Les points Wyndham Rewards sont soumis à des modalités et à des conditions supplémentaires qui peuvent être consultées au [www.wyndhamhotels.com/fr-ca/wyndham-rewards/terms](http://www.wyndhamhotels.com/fr-ca/wyndham-rewards/terms).
  - f. Le rabais sur l'essence est valable dans les points de vente participants. Les rabais sur l'essence n'ont aucune valeur avant leur activation par l'organisateur du concours, qui doit les ajouter au compte du gagnant dans l'appli Récompenses Journie. Une fois l'ajout fait, le rabais sur l'essence sera automatiquement appliqué aux achats d'essence, si le statut du membre Récompenses Journie est confirmé au moment de la transaction, jusqu'à l'atteinte du rabais maximal. Le rabais expire un an après la date d'émission. L'organisateur du concours et la CIBC ne sont pas responsables en cas de perte ou de vol de rabais sur l'essence ou de dommages causés à ceux-ci. Les rabais sur l'essence ne peuvent pas être échangés contre de l'argent et aucun remboursement ne sera offert.
- 9. Le gagnant pourrait devoir fournir certains renseignements personnels pour obtenir son grand prix.
  - 10. Le grand prix ne peut être divisé, il n'est pas transférable et doit être accepté tel quel, sans possibilité de substitution.
  - 11. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

## TIRAGE DES GRANDS PRIX

- 12. Les grands prix seront attribués lors d'un tirage au sort qui sera effectué par une partie désignée par l'organisateur du concours le 24 septembre 2025 à 14 h (HE) (la « **date du tirage** »), au 25 King Street West, Commerce Court, 20<sup>e</sup> étage, à Toronto. Le jour du tirage au sort, cinq (5) participations seront sélectionnées aléatoirement à partir d'une liste de tous les participants générée par serveur.
- 13. Les noms des gagnants, au sens donné au terme « gagnants » ci-dessous, seront annoncés au [journie.ca/multipliezvoschances](http://journie.ca/multipliezvoschances).

## COMMENT RÉCLAMER UN GRAND PRIX

- 14. Si son nom est sélectionné dans le cadre du tirage d'un grand prix, un participant devra, avant d'être déclaré officiellement gagnant (le « **gagnant** ») :
  - a) pouvoir être joint par courriel, à l'adresse courriel qu'il a utilisée pour s'inscrire au programme Récompenses Journie, dans les soixante-douze (72) heures suivant la date du tirage. L'organisateur du concours ne tentera pas de joindre à nouveau le participant si celui-ci ne peut

être joint. Tout participant qui ne se conformera pas au paragraphe c) de l'article 15 du règlement du concours sera déclaré inadmissible au grand prix et un autre tirage au sort sera effectué pour attribuer le grand prix. Les modalités et les conditions du présent article du règlement du concours s'appliqueront aux tirages subséquents;

- b) répondre correctement à la question réglementaire posée sur le formulaire d'exonération de responsabilité (le « **formulaire d'exonération** »), sans obtenir d'aide de quelque nature que ce soit;
- c) signer le formulaire d'exonération pour confirmer qu'il a lu et compris le règlement du concours et qu'il s'y conforme. L'organisateur du concours enverra le formulaire d'exonération par courriel au participant, qui devra le retourner à l'organisateur du concours dans un délai de cinq (5) jours suivant sa réception;
- d) sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photo aux fins de vérification.

Lorsqu'il aura reçu le formulaire d'exonération dûment signé, l'organisateur du concours informera les cinq (5) gagnants des modalités d'obtention du grand prix. S'il est démontré qu'un gagnant ne respecte pas l'une des conditions susmentionnées ou toute autre condition indiquée dans le présent règlement du concours, il ne sera plus admissible au grand prix et un nouveau tirage au sort pour le grand prix sera effectué jusqu'à ce que cinq (5) participants soient sélectionnés et déclarés gagnants.

## **PRIX OFFERTS DANS LE CADRE DES MERCREDIS GAGNANTS**

15. Outre les grands prix, les participants auront la possibilité de gagner des prix supplémentaires dans le cadre de la promotion Mercredis gagnants (les « **prix des Mercredis gagnants** »). Pour être admissibles à un prix des Mercredis gagnants, les participants doivent avoir activé une participation initiale au concours et avoir accédé à l'appli Récompenses Journée pour y jouer à un jeu pendant les périodes désignées ci-dessous. Le jeu sera accessible tous les mercredis de 10 h à 22 h (HE) aux dates suivantes pendant la période du concours (les « **Mercredis gagnants** ») :

- 23 juillet 2025;
- 30 juillet 2025;
- 6 août 2025;
- 13 août 2025;
- 20 août 2025;
- 27 août 2025;
- 3 septembre 2025;
- 10 septembre 2025.

Chaque participant n'est autorisé à jouer au jeu dans l'appli Récompenses Journée qu'une seule fois par Mercredi gagnant.

16. Chaque Mercredi gagnant, les participants peuvent gagner l'un des prix des Mercredis gagnants suivants par l'intermédiaire du jeu dans l'appli Récompenses Journée. Les prix des Mercredis gagnants suivants sont offerts :
- a. Au total, vingt et un mille cinq cents (21 500) prix sous forme de rabais sur l'essence sont à gagner par les participants dans le cadre de la promotion Mercredis gagnants. Chaque prix sous forme de rabais sur l'essence consiste en un rabais sur l'essence de trois (3) cents par litre ou de cinq (5) cents par litre. Le rabais sera automatiquement porté au compte Récompenses Journée du participant gagnant et pourra être utilisé dans les points de vente participants. Le rabais expire sept (7) jours après la date à laquelle il a été porté au compte Récompenses Journée;
  - b. Au total, cent cinquante mille (150 000) prix sous forme de points Récompenses Journée en prime sont à gagner par les participants dans le cadre de la promotion Mercredis gagnants. Chaque prix sous forme de points Récompenses Journée en prime consiste en dix (10), vingt-cinq (25) ou cinquante (50) points Récompenses Journée. Les points Récompenses Journée seront automatiquement portés au compte Récompenses Journée du participant gagnant;

- c. Au total, soixante-douze mille (72 000) prix sous forme d'un produit gratuit sont à gagner par les participants dans le cadre de la promotion Mercredis gagnants. Chaque prix sous forme d'un (1) produit gratuit consiste en l'un des articles suivants :
- i. Coca-Cola – canette mince, 355 ml

| Product name                   | Bulloch UPCs                                |
|--------------------------------|---------------------------------------------|
| Coca-Cola Slim Can             | '000067000013546,0006700001354,006700001354 |
| Coca-Cola Zero Slim Can        | '000067000013560,0006700001356,006700001356 |
| Sprite Slim Can                | '000067000013584,0006700001358,006700001358 |
| Fanta Orange Slim Can          | '000067000013607,0006700001360,006700001360 |
| Fanta Pineapple Slim Can       | '000067000013621,0006700001362,006700001362 |
| Canada Dry Ginger Ale Slim Can | '000062100011829,0006210001182,006210001182 |

- ii. Kit Kat, 45 g

| Product name | Bulloch UPCs                                |
|--------------|---------------------------------------------|
| KIT KAT 45g  | '000059800000031,0005980000003,005980000003 |

- iii. Doritos, portion individuelle

| Product name                                                             | Bulloch UPCs                                |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Doritos Flamin' Hot Nacho                                                | '000060410074268,0006041007426,006041007426 |
| Doritos Nacho Cheese                                                     | '000060410074176,0006041007417,006041007417 |
| Doritos Zesty Cheese                                                     | '000060410074091,0006041007409,006041007409 |
| Doritos Cool Ranch                                                       | '000060410074152,0006041007415,006041007415 |
| Doritos Bold BBQ                                                         | '000060410074558,0006041007455,006041007455 |
| Doritos Sweet Chili Heat                                                 | '000060410074190,0006041007419,006041007419 |
| Doritos Jalapeno & Cheddar                                               | '000060410074114,0006041007411,006041007411 |
| Doritos Dinamita* Chili Lime Burn                                        | '000060410074237,0006041007423,006041007423 |
| Doritos* Sweet & Tangy BBQ Flavoured Tortilla Chips                      | '000060410073940,0006041007394,006041007394 |
| Doritos* Collisions* Intense Pickle Cool Ranch* Flavoured Tortilla Chips | '000060410074992,0006041007499,006041007499 |
| Doritos* Magic Masala* Flavoured Tortilla Chips                          | '000060410079652,0006041007965,006041007965 |
| Doritos* Tangy Golden Sriracha Flavoured Tortilla Chips                  | '000060410080948,0006041008094,006041008094 |
| Z_Doritos Sweet Chili Heat                                               | '000060410003176,0006041000317,006041000317 |
| Doritos Locos Tacos Ncho Chs & Crnchy Taco                               | '000060410019085,0006041001908,006041001908 |
| Doritos Late Night Filly Lded Nachos                                     | '000060410076675,0006041007667,006041007667 |
| Doritos Late Night Sizzlin Cheeseburger                                  | '000060410076699,0006041007669,006041007669 |
| Doritos Late Night Jalapeno Popper                                       | '000060410076712,0006041007671,006041007671 |
| Doritos Spicy Tropical Fusion                                            | '000060410078792,0006041007879,006041007879 |

- iv. Evian, 1 L

| Product name          | Bulloch UPCs                              |
|-----------------------|-------------------------------------------|
| EVIAN Spring Water 1L | '000061314000070,006131400007,06131400007 |

Un coupon permettant d'obtenir un produit gratuit sera porté au compte Récompenses Journée du participant et pourra être utilisé dans un point de vente participant. Chaque prix sous forme de produit gratuit expirera sept (7) jours après la date où il aura été porté au compte Récompenses Journée dans l'appli. Le choix et la disponibilité des produits gratuits peuvent varier en fonction du point de vente participant.

17. Le prix des Mercredis gagnants ne peut être divisé, il n'est pas transférable et doit être accepté tel quel, sans possibilité de substitution.
18. Au total, 243 500 prix des Mercredis gagnants seront distribués dans le cadre de la promotion Mercredis gagnants durant la période du concours.

19. Les chances de gagner un prix des Mercredis gagnants lors d'un Mercredi gagnant dépendent du nombre total de participants qui jouent au jeu dans l'appli Récompenses Journée pendant la période de jeu prévue pour cette journée
20. Les participants ont la possibilité de gagner au maximum un (1) prix des Mercredis gagnants par Mercredi gagnant. Même s'il remporte un prix des Mercredis gagnants, un participant demeure admissible à gagner un grand prix.
21. S'il est démontré qu'un gagnant qui remporte un prix des Mercredis gagnants ne respecte pas l'une des conditions susmentionnées ou toute autre condition indiquée dans le présent règlement du concours, il ne sera plus admissible au prix des Mercredis gagnants, lequel prix sera à nouveau tiré au sort jusqu'à ce que la totalité des 243 500 prix des Mercredis gagnants soient remis.

## **RÈGLES GÉNÉRALES**

22. **Monnaie.** Tous les montants indiqués dans le règlement du concours sont libellés en dollars canadiens.
23. **Vérification.** L'inscription au concours au moyen d'une participation initiale au concours, les participations supplémentaires, les participations en prime et le formulaire d'exonération peuvent faire l'objet d'une vérification par l'organisateur du concours. Toute inscription au concours au moyen d'une participation initiale au concours, toute participation supplémentaire ou toute participation en prime, ou tout formulaire d'exonération qui est, selon le cas, incomplet, illisible, reproduit mécaniquement ou à la main, endommagé, frauduleux, obtenu auprès d'une source non autorisée, soumis ou envoyé en retard, associé à une adresse courriel ou à un numéro de téléphone non valide, associé à une réponse incorrecte à la question réglementaire ou qui n'est pas conforme d'une autre façon sera rejeté et ne permettra pas de participer au tirage ou de gagner un grand prix.
24. **Responsabilité.** L'organisateur du concours n'est pas responsable des documents qui ont été mal acheminés ou qui ont été expédiés en retard par les participants, ni des retards dans la réception des documents.
25. **Disqualification.** L'organisateur du concours se réserve le droit de disqualifier un participant ou d'annuler une ou plusieurs participations d'un participant s'il s'inscrit ou tente de s'inscrire au concours en utilisant un moyen contraire au présent règlement du concours ou inéquitable envers les autres participants (p. ex. inscriptions obtenues frauduleusement, inscriptions après la fin de la période du concours). Un tel participant pourrait être signalé aux autorités juridiques compétentes.
26. **Déroulement du concours.** Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. S'il constate de telles tentatives, l'organisateur du concours se réserve le droit de rejeter les participations du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
27. **Acceptation du prix.** Les prix des Mercredis gagnants doivent être acceptés tels qu'ils sont décrits dans le présent règlement du concours et ne peuvent pas être transférés à une autre personne, en totalité ou en partie, ou substitués à un autre prix. Une fois que les prix des Mercredis gagnants et les grands prix auront été remis, les participants gagnants et les gagnants n'auront plus aucun recours contre l'organisateur du concours ni contre Aeroplan Inc., Air Canada, société mère de Aeroplan Inc., CanaDream Inc., Days Inn, CIBC, Coca-Cola, Fritos Lay, Nestlé et Pepsi.
28. **Attribution du prix.** Dans l'éventualité où l'organisateur du concours ne pourrait attribuer les prix des Mercredis gagnants ou les grands prix tels qu'ils sont décrits dans le présent règlement du concours, pour des raisons qui ne relèvent pas du gagnant ou du participant sélectionné, il se réserve le droit d'attribuer des prix de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière appréciation, la valeur en argent des prix des Mercredis gagnants et des grands prix indiquée dans le présent règlement du concours.

- 29. Limitation de responsabilité : participation au concours.** Les participants acceptent de dégager de toute responsabilité l'organisateur du concours, dont les stations-service Chevron, Fas Gas, Pioneer et Ultramar participantes et les dépanneurs On The Run et Marché Express participants, Aeroplan Inc., Air Canada, société mère de Aeroplan Inc., CanaDream Inc., CIBC, Days Inn, Coca-Cola, Pepsi, Fritos Lay et Nestlé de même que les membres de leur groupe respectif, leurs filiales, leurs agences publicitaires et promotionnelles, leurs dirigeants, leurs administrateurs, leurs employés, leurs mandataires, leurs représentants et leurs sous-traitants (les « **parties exonérées** ») à l'égard des dommages, des réclamations, des actions en justice, des pertes, des amendes ou des frais juridiques qui découleraient, directement ou indirectement, de la participation au concours et de l'administration de celui-ci, y compris en ce qui a trait à l'acceptation, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation d'un prix et de toute activité liée à un prix, qu'elle soit conforme ou non conforme au présent règlement du concours. Avant d'obtenir leur prix, les gagnants s'engagent à signer un formulaire d'exonération à cet égard.
- 30. Limitation de responsabilité : fournisseurs des prix.** En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de dégager de toute responsabilité Aeroplan Inc., Air Canada, société mère de Aeroplan Inc., CIBC, CanaDream Inc., Days Inn, Coca-Cola, Pepsi, Fritos Lay et Nestlé de même que les membres de leur groupe respectif et leurs filiales, ainsi que leurs dirigeants, leurs administrateurs, leurs employés, leurs mandataires, leurs représentants, leurs sous-traitants et les membres de leur groupe respectif à l'égard des réclamations, des actions en justice, des pertes, des amendes ou des frais juridiques qui découleraient, directement ou indirectement, du concours. Les participants reconnaissent que l'organisateur du concours est pleinement responsable du déroulement du concours, de l'administration des prix et des activités connexes, dont la sélection des gagnants ainsi que la distribution des prix des Mercredis gagnants et des grands prix aux participants gagnants.
- 31. Limitation de responsabilité : déroulement du concours.** Les parties exonérées se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement d'un composant informatique, d'un logiciel ou d'une ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par un ordinateur ou un réseau et qui peut limiter la possibilité de participer au concours ou empêcher la participation. Les parties exonérées se dégagent également de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par le téléchargement d'une page Web ou encore d'un logiciel ou d'un autre programme et par la transmission de renseignements relatifs à la participation au concours.
- 32. Modification du concours.** L'organisateur du concours se réserve le droit, à son entière appréciation, d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en totalité ou en partie, en cas d'événement ou d'intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel qu'il est prévu dans le présent règlement du concours, sous réserve des lois provinciales et fédérales applicables (les « **lois** »). Dans tous les cas, l'organisateur du concours et les parties exonérées ne peuvent être tenus responsables de l'annulation, de la modification, de la suspension ou de la fin, en totalité ou en partie, du concours conformément au présent règlement du concours.
- 33. Fin de la participation au concours.** Si la participation au concours devait se terminer, en totalité ou en partie, pour quelque raison que ce soit, avant la fin de la période du concours prévue dans le présent règlement du concours, le tirage pourrait avoir lieu, à l'entière appréciation de l'organisateur du concours, parmi les participations dûment reçues à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.
- 34. Autorisation.** En participant au concours, les gagnants autorisent l'organisateur du concours et ses représentants à utiliser, au besoin, leur nom, leur photo, leur image, leur voix, leur lieu de résidence, leurs renseignements biographiques ou leur déclaration relative au prix à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération. Une déclaration à cet égard figure sur le formulaire d'exonération.
- 35. Limitation de responsabilité : participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au concours, le participant dégage les parties exonérées de toute responsabilité pour tout dommage

qu'il pourrait subir en raison de sa participation ou de sa tentative de participation au concours, notamment en cas 1) d'erreurs ou d'inexactitudes dans les renseignements causées par le participant ou par une pièce d'équipement ou un programme associé au concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, 2) d'accès non autorisé aux participations ou d'altération des participations, ou 3) d'erreurs ou d'omissions dans l'administration du concours ou l'annonce du gagnant.

- 36. Limite relative aux prix.** L'organisateur du concours ne peut en aucun cas être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un autre prix que celui qui est prévu dans le présent règlement du concours.
- 37. Communication avec les participants.** Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du concours, sauf de la façon prévue dans le présent règlement du concours ou à l'initiative de l'organisateur du concours.
- 38. Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours servent uniquement à l'administration du concours. Aucune communication, de nature commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée à un participant, à moins qu'il n'y ait consenti. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique de protection des renseignements personnels de l'organisateur du concours, visitez le [journie.ca/fr-CA/privacy](http://journie.ca/fr-CA/privacy).
- 39. Propriété exclusive.** L'inscription au concours au moyen d'une participation initiale au concours, les participations supplémentaires et les participations en prime sont la propriété de l'organisateur du concours et ne seront pas retournées aux participants ni aux gagnants.
- 40. Identification des participants.** Pour les besoins du présent règlement du concours, le participant est la personne dont le nom figure au compte Récompenses Journie et c'est à cette personne que le prix des Mercredis gagnants ou le grand prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
- 41. Décision de l'organisateur du concours.** Toute décision de l'organisateur du concours ou de ses représentants relative au concours est définitive et exécutoire, sous réserve d'une décision rendue par les tribunaux relativement à toute question relevant de leur compétence.
- 42. Lois applicables et compétence.** Le présent règlement du concours est régi par les lois du lieu de résidence du participant et il sera interprété conformément à ces lois. Tout litige qui découle du concours ou s'y rapporte sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du lieu de résidence du participant.
- 43. Divisibilité des articles.** Si un article du présent règlement du concours est déclaré ou jugé illégal, inexécutoire ou nul par un tribunal compétent, cet article sera considéré comme étant nul, mais tous les articles qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 44. Reconnaissance.** En participant au concours, les participants reconnaissent qu'ils ont lu et compris le présent règlement du concours et qu'ils s'y conforment.
- 45. Langue.** Pour les participants du Québec, en cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement du concours, la version française prévaudra.
- 46. Points de vente participants :** La liste des points de vente participants peut être consultée au [journie.ca/fr-CA/destinations](http://journie.ca/fr-CA/destinations) et au [www.mmfoodmarket.com/fr/store\\_locations](http://www.mmfoodmarket.com/fr/store_locations).

<sup>MC</sup> Les marques de commerce de Récompenses Journie, de On The Run, de Marché Express, de Pioneer et de Fas Gas Plus sont la propriété de Corporation Parkland. CHEVRON et TECHRON sont des marques déposées de Chevron Intellectual Property LLC, utilisées sous licence par Corporation Parkland. Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero Inc, utilisée sous licence par Corporation Parkland.

<sup>MD</sup> Aéroplan est une marque déposée de Aeroplan Inc. <sup>MD</sup> Air Canada et le logo Feuille d'érable d'Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada, utilisées sous licence par Aeroplan Inc. Corporation Parkland est un utilisateur autorisé de ces marques de commerce.

<sup>MD</sup> Le logo CIBC est une marque de commerce de CIBC, utilisée sous licence.

© CanaDream, 2018. Tous droits réservés.

*Toutes les marques de commerce de Nestlé sont la propriété de Société des Produits Nestlé S.A., Vevey, Suisse et sont utilisées sous licence.  
© Nestlé, 2025.*

Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.